

+FORSEE POWER

**CODE DE CONDUITE
DU GROUPE**

Nous évoluons dans une industrie complexe, en pleine accélération, où les challenges sont nombreux et les prises de décisions parfois immédiates.

Notre réputation, et donc l'avenir de Forsee Power, repose sur notre capacité, en tant que collaborateur et partenaire de Forsee Power, à prendre ces décisions et à mener nos activités de manière intègre et avec respect vis-à-vis de toutes les parties prenantes, internes comme externes.

C'est dans ce sens qu'a été créé le Code de conduite professionnel de Forsee Power. Il constitue un cadre et des engagements selon lesquels nous souhaitons agir. Il est un élément indispensable à notre route vers l'excellence opérationnelle.

Chacun d'entre nous, collaborateurs et partenaires de Forsee Power, a le devoir de lire attentivement ce Code de conduite, de l'appliquer, et de le faire appliquer au quotidien.



Christophe Gurtner
Président directeur général



SOMMAIRE

04

INTRODUCTION

05

NOTRE CODE, LA LOI ET LES POLITIQUES INTERNES DE FORSEE POWER

VALEURS DE FORSEE POWER

NOTRE ENGAGEMENT CONCERNANT LE RESPECT DES INDIVIDUS

07

NOTRE ENGAGEMENT À L'ÉGARD DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

08

NOTRE ENGAGEMENT VISANT LA PROTECTION DES RESSOURCES ET DES RENSEIGNEMENTS LIÉS À FORSEE POWER

10

NOTRE ENGAGEMENT VISANT À ÉVITER TOUT CONFLIT D'INTÉRÊTS ET INFLUENCE RÉPRÉHENSIBLE

14

NOTRE ENGAGEMENT À L'ÉGARD DE L'INTÉGRITÉ DES AFFAIRES

17

NOTRE ENGAGEMENT CONCERNANT NOTRE RESPONSABILISATION PERSONNELLE ET COLLECTIVE

18

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

INTRODUCTION

Le Code de conduite professionnelle Forsee Power représente notre engagement en tant que collaborateurs de Forsee Power à l'égard de chacun d'entre nous, ainsi qu'à l'égard de nos clients, fournisseurs, actionnaires, directeurs, investisseurs et de toutes les autres parties intéressées (actuelles et éventuelles) visant à nous conduire et à mener les activités de Forsee Power conformément aux normes éthiques et juridiques les plus élevées.

Forsee Power étant signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, ce Code intègre ses Dix principes relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Ce Code nous propose les lignes directrices pour prendre les décisions qui reflètent les valeurs de notre société et démontrer notre engagement à l'égard d'une culture qui favorise l'honnêteté, l'intégrité et le respect. Ainsi, notre Code ne nous enseigne pas seulement ce que nous devons faire dans certaines situations (conformément à la loi ou au contrat), il nous oriente aussi sur ce que nous devrions faire dans certaines situations.

Bien que ce Code nous serve de cadre pour la prise de bonnes décisions, il ne peut anticiper chacune des situations où un problème d'ordre éthique est susceptible de se poser. Il est donc fortement recommandé de poser toutes les questions nécessaires relatives à notre Code et à ses applications concernant les

activités de Forsee Power.

Nous, collaborateurs de Forsee Power et de ses filiales, incluant ses directeurs, membres de la direction et employés, devons le mettre en œuvre dans le cadre de ses activités chez Forsee Power. De plus, nous souhaitons que nos clients, fournisseurs et partenaires adhèrent à des valeurs identiques.

Si un collaborateur a connaissance d'une conduite incohérente avec notre Code, avec les valeurs ou politiques de Forsee Power ou encore avec la loi, il faudra poser des questions ou signaler les cas de non-conformité à son supérieur hiérarchique, au service juridique, au service des Ressources humaines, ou encore par le biais du dispositif d'alerte professionnelle et interne de Forsee Power (« Dispositif d'alerte »). Tous les rapports de conduite inappropriée sont traités avec sérieux et les enquêtes sont menées confidentiellement. Les personnes qui nous feront part de leurs préoccupations concernant une conduite inappropriée, qui signale, de bonne foi, une violation réelle ou soupçonnée seront protégées de toute mesure de représailles.

Tout collaborateur qui enfreint notre Code sera soumis à des mesures ou des sanctions disciplinaires.

Ces mesures ou sanctions disciplinaires à l'égard des collaborateurs pourraient mener au congédiement. De plus, certaines violations risquent d'entraîner des poursuites en justice, sur le terrain civil comme pénal.

NOTRE CODE, LA LOI ET LES POLITIQUES INTERNES DE FORSEE POWER

Notre Code est conçu pour compléter, et non remplacer, toutes les politiques internes ou lois applicables à Forsee Power. Au cas où notre code entrerait en contradiction avec une loi ou une politique interne, la loi ou la politique interne aura préséance.

Pour tout renseignement supplémentaire ou pour toute question, il est nécessaire de consulter les politiques internes de Forsee Power ou de contacter le service juridique ou le service des ressources humaines.

VALEURS DE FORSEE POWER

Notre Code repose sur les valeurs de Forsee Power.

- **Le respect** : faire preuve de respect dans toutes nos paroles et actions; respecter les autres et accepter les différences.
- **L'excellence opérationnelle** : agir de manière exemplaire, tant en interne qu'en externe; se responsabiliser personnellement en ce qui a trait au succès et à la réputation du groupe Forsee Power; encourager ses collègues à agir selon les règles définies par le groupe Forsee Power.
- **L'orientation client** : être à l'écoute des besoins et toujours chercher à donner satisfaction aux clients internes comme externes; faire preuve de souplesse et

de flexibilité; communiquer de manière sincère et transparente.

- **L'innovation** : faire preuve d'innovation dans les méthodes de travail et dans les idées ; être curieux du monde qui nous entoure, dans notre environnement de travail comme à l'extérieur.

NOTRE ENGAGEMENT CONCERNANT LE RESPECT DES INDIVIDUS

Chances égales et respect

Étant donné que le succès de Forsee Power repose sur les forces uniques de chaque collaborateur, nous nous engageons à :

- Offrir une égalité d'accès à l'emploi à tous les employés et postulants nonobstant la race, la couleur, le pays d'origine, le sexe, la religion, l'âge, l'état pathologique, les renseignements génétiques, l'invalidité, le statut d'ancien combattant, le statut lié au congé pour maladie dans la famille, l'état civil ou tout autre caractéristique qui n'est pas en lien avec l'efficacité au travail.
- Embaucher, promouvoir, compenser et prendre toute autre décision liée à l'emploi en s'appuyant uniquement sur des facteurs liés à l'emploi.
- Créer et maintenir un environnement de respect mutuel relativement à la dignité et à la diversité de tous les individus, où nos différences sont comprises, appréciées et mises à profit.

Harcèlement

Dans le but d'offrir un environnement de travail exempt de harcèlement et de tout autre comportement intimidant, nous nous engageons à :

- Ne tolérer aucune forme de harcèlement, incluant tout harcèlement d'ordre sexuel pouvant inclure les flirts mal venus, les avances sexuelles et tout autre contact physique non sollicité, les demandes de faveurs sexuelles et tout comportement offensant de nature sexuelle que ce soit d'ordre verbal, visuel ou physique. De plus, des photos, affiches, économiseurs d'écran, vidéos et messages électroniques inappropriés peuvent également servir de motif pour le dépôt d'une plainte de harcèlement sexuel.
- Ne tolérer aucun comportement tyrannique, violent ou tout autre comportement agressif ou intimidant susceptible de créer un environnement de travail hostile.

Tout collaborateur qui se livre à des formes de harcèlement s'expose aux sanctions disciplinaires énumérées dans le présent code de conduite.

Nous rappelons qu'il est interdit de faire subir à un salarié des agissements répétés de harcèlement, sous quelque forme que ce soit, qui ont pour objet ou pour effet de dégrader ses conditions de travail, ou pouvant porter atteinte à ses droits et à sa dignité, altérer sa santé physique ou mentale ou compromettre son avenir professionnel.

Nul employé, stagiaire ou personnel en formation ne saurait être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat, pour avoir subi ou refusé de subir l'un des agissements de harcèlement, ou pour avoir témoigné d'un tel agissement ou l'avoir dénoncé.

Main-d'œuvre

Dans le but de démontrer notre respect pour les droits et la dignité de tous, nous nous engageons à nous conformer à toutes les lois en matière de main-d'œuvre et d'emploi, incluant les lois régissant la liberté d'association, du respect de la vie privée et de l'égalité d'accès à l'emploi, peu importe notre lieu d'exploitation.

Le recours, de manière directe ou indirecte, au travail des enfants, ainsi qu'au travail forcé, involontaire, ou obligatoire, et au non-respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, est strictement interdit par Forsee Power.

Forsee Power s'attend également à ce que les fournisseurs et entrepreneurs avec lesquels nous travaillons adhèrent aux mêmes valeurs et aux mêmes lois.

Liberté d'association et négociation collective

Forsee Power s'engage pour le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective de ses

collaborateurs, conformément aux lois et règlements nationaux et internationaux en vigueur. Nous nous engageons à maintenir une attitude de collaboration envers nos collaborateurs et à prévenir les conflits par un dialogue social efficace et continu.

Protection des renseignements personnels

Afin d'assurer la protection des renseignements personnels des individus et de leurs coordonnées, nous nous engageons à :

- Traiter toutes les données personnelles conformément aux lois en vigueur et à toute obligation contractuelle.
- Recueillir et utiliser les données personnelles uniquement pour des fins commerciales légitimes.

En matière de protection des données à caractère personnel, nous rappelons que chaque collaborateur est soumis à une obligation de confidentialité pour les données auxquelles il a accès dans le cadre de ses fonctions, qu'il s'agisse de données relatives aux clients, aux fournisseurs ou aux autres employés de Forsee Power. Les collaborateurs qui accèdent et/ou utilisent illégalement ces données sont passibles de sanctions disciplinaires telles qu'énumérées dans le présent Code.

NOTRE ENGAGEMENT À L'ÉGARD DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Santé et sécurité au travail

Afin de maintenir un environnement de travail sécuritaire et sain, nous nous engageons à :

- Faire en sorte que notre santé et sécurité de même que la santé et la sécurité des individus avec lesquels nous entrons en contact devienne notre priorité quotidienne.
- Connaître et respecter consciencieusement les règles et les procédures en matière de santé et de sécurité qui s'appliquent à notre milieu de travail.
- Supporter et encourager les autres à faire de la santé et de la sécurité leur priorité et à respecter les règles et procédures régissant notre milieu de travail.
- Prendre personnellement la responsabilité de signaler immédiatement toute situation ou conduite dangereuse conformément à l'instruction « Situation d'urgence ».

Violence au travail

Afin d'assurer la sécurité de nos employés et de toute personne qui se trouve sur nos sites, nous nous engageons à :

- Ne tolérer aucun geste ou aucune menace de violence, incluant toute menace verbale ou physique, toute intimidation et/ou contrainte.

- Ne tolérer aucune arme, arme à feu, munition, aucun explosif et dispositif incendiaire sur les lieux ou à l'intérieur des véhicules de Forsee Power.
- Signaler immédiatement tout comportement violent ou susceptible d'être violent ou qui représente une menace à la sécurité des individus ou à la propriété.

Abus d'alcool ou d'autres drogues

Dans le but de nous assurer que nous exécutons notre travail exempt de toute influence d'une quelconque substance susceptible d'affecter notre jugement ou la sécurité, nous ne permettrons en aucun cas l'utilisation illégale, la possession, la vente, le transfert, la distribution, la dissimulation, le transport ou la fabrication de toute drogue illégale, de toute boisson alcoolisée, médicament contrôlé et de tout accessoire facilitant la consommation de drogues dans les locaux à l'intérieur des véhicules de Forsee Power ou pendant la conduite des affaires de Forsee Power à l'extérieur des locaux.

L'environnement

En raison de l'engagement de Forsee Power visant à bâtir et à maintenir une entreprise durable sur le plan environnemental, nous nous engageons à :

- Connaître et respecter strictement toutes les lois et tous les règlements applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité de même que les politiques et les normes internes en matière d'environnement, de santé et de

sécurité.

- Signaler immédiatement toute violation ou toute violation soupçonnée relativement à ces normes.
- Rechercher continuellement de nouvelles mesures visant à réduire la consommation énergétique, les déchets et les émissions, minimiser l'empreinte environnementale et favoriser la conservation des ressources.

NOTRE ENGAGEMENT VISANT LA PROTECTION DES RESSOURCES ET DES RENSEIGNEMENTS LIÉS À FORSEE POWER

En plus d'être un ambassadeur de Forsee Power, chacun de nous doit également s'ériger à titre de protecteur et de défenseur de ses ressources contre tout comportement qui ne servirait pas les intérêts supérieurs de cette dernière.

Parmi les ressources de Forsee Power on retrouve, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Les fonds, cartes de crédits et autres comptes de la société.
- Les ordinateurs et réseaux électroniques.
- Les téléphones et dispositifs de communication mobiles.
- L'accès au courrier électronique.
- Les fournitures– L'équipement et les outils.
- La propriété intellectuelle, les

secrets commerciaux et autres renseignements commerciaux de nature exclusive.

L'utilisation des ressources de la Société

Les ressources de Forsee Power sont fournies exclusivement aux fins commerciales. Occasionnellement, les employés peuvent, sur une base limitée, utiliser les ressources de Forsee Power comme le photocopieur, l'accès à Internet, le téléphone ou les courriers électroniques à leurs fins personnelles pourvu que les politiques de Forsee Power soient respectées, que cette utilisation personnelle n'entraîne aucune augmentation de coût mesurable et que les collègues de travail ne soient ni distraits, ni offensés, par une telle utilisation.

Technologie de l'information

Nous comptons beaucoup sur la technologie de l'information et sur les systèmes pour partager et stocker les renseignements et chacun d'entre nous doit s'assurer que ces systèmes soient sécuritaires et les protéger de toute utilisation inadéquate. Plus particulièrement, chacun d'entre nous devra :

- Sauvegarder tous les dispositifs électroniques de Forsee Power en tout temps.
- Protéger tous les mots de passe qui permettent d'accéder aux systèmes informatiques ou aux réseaux de Forsee Power.
- Utiliser seulement des logiciels sous

licence, conformément aux contrats de licence, et ne pas les reproduire sans autorisation.

- Limiter notre utilisation personnelle relativement à tous les systèmes Forsee Power.
- Ne pas utiliser les systèmes de Forsee Power dans le but d'accéder, de stocker ou d'envoyer du matériel explicite du point de vue sexuel, discriminatoire, dérangeant ou autrement offensant.
- Respecter les politiques internes de Forsee Power en matière de technologie de l'information.

Propriété intellectuelle

Le succès de Forsee Power repose non seulement sur notre capacité à innover continuellement, mais aussi sur notre capacité à protéger et à préserver nos innovations et nos idées. Ainsi, afin d'éviter tout vol, toute utilisation inappropriée et toute perte de notre propriété intellectuelle, nous prendrons les mesures suivantes :

- Utiliser les marques, les brevets et les droits de propriété intellectuelle détenus par Forsee Power conformément aux politiques de Forsee Power.
- Signaler au service juridique toute préoccupation concernant la violation, l'utilisation inappropriée ou le détournement de la propriété intellectuelle de Forsee Power.

Renseignements confidentiels

La propriété intellectuelle n'est pas le

seul renseignement que nous devons protéger. En effet, plusieurs informations non publiques, liées à la Société, sont confidentielles. Parmi ces dernières on retrouve nos secrets commerciaux, notre savoir-faire exclusif, nos projets d'entreprises et propositions, les informations liées à notre capacité et production, nos stratégies de marketing ou nos prévisions de vente, nos clients et listes de clients, nos listes de prix ou stratégies, nos projets de construction, les données liées à nos fournisseurs, nos débouchés éventuels, les informations liées à la recherche et au développement ainsi que les dossiers personnels et autres types de données liées à nos employés.

L'utilisation des renseignements confidentiels est réservée exclusivement aux fins de Forsee Power et nous sommes tous responsables de la protection de ces renseignements. Pour ce faire, chacun de nous doit :

- Seulement divulguer ou permettre l'accès à ces renseignements personnels (tant à l'interne qu'à l'externe) aux individus ayant un besoin commercial légitime d'en prendre connaissance et lorsque cela est nécessaire pour servir les intérêts de Forsee Power. Plus particulièrement nous devons nous assurer de :
- Conserver ces renseignements personnels dans un endroit sécuritaire, à accès limité.
- Discuter des sujets confidentiels en privé et dans des endroits sécuritaires et uniquement avec les individus ayant un besoin commercial

légitime d'en prendre connaissance.

- Ne pas visionner ou travailler avec des renseignements confidentiels dans des lieux publics où des tiers non autorisés sont susceptibles de voir de tels renseignements.
- Se conformer aux politiques de Forsee Power relativement à l'accueil de visiteurs sur le site.
- Lors de la divulgation ou de l'autorisation d'accès aux renseignements confidentiels, auprès d'individus extérieurs à la Société, s'assurer qu'une telle divulgation ait seulement lieu après qu'un accord de confidentialité ait été signé par un représentant de Forsee Power et après s'être assuré que cette divulgation soit conforme aux dispositions d'un accord de confidentialité.
- Disposer des renseignements personnels selon les politiques de Forsee Power en ce qui a trait à la gestion des dossiers.
- Se conformer à l'obligation de continuer de protéger les renseignements personnels de Forsee Power, même après avoir quitté la Société.

De plus, nous appliquerons ces normes de stricte confidentialité et nous ne divulguons aucunement, sans le consentement ou l'autorisation appropriée, les renseignements que nous recevons de la part de tiers conformément aux accords de confidentialité signés avec lesdits tiers.

NOTRE ENGAGEMENT VISANT À ÉVITER TOUT CONFLIT D'INTÉRÊTS ET INFLUENCE RÉPRÉHENSIBLE

Conflits d'intérêts

Chacun d'entre nous est investi d'une responsabilité, à l'égard des différentes parties prenantes de Forsee Power et les uns envers les autres, visant à toujours travailler dans l'intérêt supérieur de Forsee Power.

Un conflit d'intérêts survient lorsqu'un tel intérêt est susceptible d'affecter la capacité d'un employé d'agir dans l'intérêt supérieur de la Société et de prendre des décisions impartiales au nom de Forsee Power. Ceci comprend toute activité pouvant susciter un doute, chez les autres, relativement à notre impartialité, pouvant interférer avec notre capacité à exécuter notre travail d'une manière objective, ou nous exposant au risque de sollicitations inappropriées.

L'identification, la prévention et la gestion des situations de conflits d'intérêts contribuent à prévenir ces risques. Nous demandons aux collaborateurs de Forsee Power de ne pas avoir d'intérêt personnel dans les transactions entre Forsee Power et un tiers, notamment en ce qui concerne les personnes impliquées dans une relation commerciale, des investissements ou des négociations de contrat avec leur entreprise.

Voici quelques exemples de situations

de conflit d'intérêts que l'on retrouve le plus fréquemment :

- Avoir un autre intérêt d'ordre financier ou autre avec un client, concurrent ou fournisseur de Forsee Power.
- Recevoir une rétribution, des pots de vin, des cadeaux (voir ci-après) ou toute autre incitation de la part d'une société qui fait affaires avec Forsee Power.
- Occuper un deuxième emploi qui vous distrait ou qui interfère avec le rendement de votre emploi chez Forsee Power.
- Retenir les services d'un fournisseur distributeur ou de tout autre agent qui est géré ou la propriété d'un parent ou d'un ami proche.
- Développer une relation romantique avec une personne de qui vous relevez ou qui relève de vous.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, voire l'apparence d'un conflit d'intérêts, chacun de nous évitera :

- De détenir un intérêt financier, de recevoir une compensation ou toute redevance ou d'être salarié d'un client, fournisseur, distributeur ou d'un agent de Forsee Power si nous sommes dans une position susceptible d'affecter les activités commerciales de Forsee Power avec ces derniers.
- D'être salarié ou de recevoir toute rétribution de la part d'un concurrent de Forsee Power.
- De profiter de toute occasion d'affaires ou de profits découlant de Forsee

Power ou d'entrer en concurrence avec Forsee Power de quelque façon que ce soit.

- D'utiliser le temps de la Société, ses installations, ses ressources ou son poste pour effectuer un travail externe qui n'est aucunement relié à notre travail chez Forsee Power, sans l'autorisation de notre supérieur hiérarchique.
- D'agir à titre de dirigeant ou directeur pour toute société à but lucratif à l'extérieur de Forsee Power sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de notre supérieur hiérarchique ou du Service Juridique. Il n'est pas nécessaire d'obtenir une autorisation pour servir au sein d'une entreprise familiale ou d'un organisme à but non lucratif ou caritatif, sauf si la société ou l'organisme est un client, un fournisseur, un distributeur, un agent ou un concurrent de Forsee Power.
- D'accepter une rétribution pour agir à titre de conférencier lors d'un colloque en raison de notre emploi chez Forsee Power ou de l'expertise liée à notre travail chez Forsee Power.
- D'accepter un prêt d'un quelconque fournisseur actuel ou éventuel, sauf si cet organisation ou individu est une entité financière réputée pour procéder à des prêts publics sur une base régulière et, dans ce cas, le taux d'intérêt réclamé devra être le même que le taux d'intérêt en vigueur sur le marché

Nous avons conscience qu'il est important de communiquer dès que possible tout

conflit d'intérêts potentiel afin de pouvoir le gérer et de toujours prendre des décisions dans le cadre professionnel, en se fondant sur les intérêts de Forsee Power et non sur des intérêts personnels. Ainsi, il est demandé à chaque collaborateur de divulguer à son supérieur hiérarchique, au service juridique ou au service RH toute situation qui peuvent représenter un conflit d'intérêts réel ou l'apparence d'un conflit d'intérêts, incluant les situations suivantes :

- Un parent ou un ami proche détient un intérêt financier dans, ou travaille pour un client, fournisseur, distributeur ou agent de Forsee Power et vous êtes en mesure d'influencer les activités commerciales de Forsee Power avec ces derniers.
- Un membre de la famille immédiate est employé par un concurrent de Forsee Power.
- Vous occupez un poste qui vous permet directement ou indirectement d'embaucher, ou de superviser un parent, un ami proche ou un partenaire amoureux.

Cadeaux et divertissements

Forsee Power procède à la sélection de produits et de services en se basant uniquement sur la capacité des sociétés à être concurrentielles relativement aux activités commerciales et à la valeur que ces dernières apportent à Forsee Power. Ainsi, toutes les transactions commerciales seront impartiales, objectives et exemptes de toute influence extérieure.

Bien que de modestes cadeaux, faveurs et divertissements puissent être échangés dans le but de renforcer des liens commerciaux, nous n'offrirons, ni n'accepterons aucun cadeau, aucune faveur ou aucun divertissement excessif ou inapproprié s'il contraint ou semble contraindre le récipiendaire ou encore s'il est susceptible d'être perçu comme une tentative d'influencer un jugement équitable.

Il est admis que le parrainage, les dons de parrainage et plus généralement la participation à de tels événements, qu'ils soient initiés par Forsee Power et ses employés ou sollicités par un tiers, ne doivent pas être utilisés comme une contrepartie pour un avantage commercial ou comme une condition pour exercer une influence. Conformément à la politique anti-corruption de Forsee Power, la participation à toute transaction de ce type est soumise à l'approbation préalable du département Communication.

Aucun employé, dirigeant, directeur, agent (ou membre de la famille de ces derniers) n'offrira ou n'acceptera un cadeau ou un divertissement si ce dernier :

- Est en espèces ou quasi-espèces comme une carte-cadeau.
- Représente une valeur en décalage par rapport aux normes ou usages locaux.
- Contrevient à une quelconque loi ou à un quelconque règlement.

Conseils supplémentaires

- Dans le cadre de pratiques commerciales habituelles, des repas

d'affaires occasionnels ou l'assistance à une représentation théâtrale locale ou à un événement sportif avec un client ou un fournisseur est généralement acceptable.

- Les divertissements d'ordre sexuel ou autrement indécents ou qui ne concordent pas avec l'engagement de Forsee Power relativement au respect des individus ne devront ni être offerts, ni être acceptés.
- Aucun cadeau, divertissement ou toute autre marque de courtoisie commerciale ne devra être offert. Une marque de courtoisie commerciale peut prendre la forme d'un avantage tangible ou intangible incluant, sans s'y limiter, des cadeaux promotionnels, des cadeaux de courtoisie, des événements de groupe, des boissons qui accompagnent un repas, des divertissements (incluant des billets ou des laissez-passer), des loisirs (incluant les droits d'adhésion à un club de golf ou de tennis), des honoraires, transports (incluant les surclassements de cabines aériennes), des ristournes ou des contributions en matière de temps, de matériel, d'installation ou d'équipement. Des articles plus modestes sont permis lorsqu'ils représentent une valeur nominale minimale et qu'ils sont offerts à titre courtois et fortuit, comme de la nourriture et des rafraîchissements, par exemple, du café et des collations dans le cadre d'une réunion.
- En cas de doute, relativement à l'application de cette politique dans le cadre d'une circonstance particulière,

nous vous invitons à vous renseigner et à faire part de vos préoccupations à votre supérieur hiérarchique, ou au service juridique, ou au service ressources humaines sans tarder.

NOTRE ENGAGEMENT À L'ÉGARD DE L'INTÉGRITÉ DES AFFAIRES

Forsee Power s'engage à mener ses activités commerciales avec honnêteté, transparence et équité, et à garantir le respect des principes et règles anti-corruption, ainsi que des dispositions légales françaises applicables en matière de lutte contre la corruption, notamment la « loi Sapin II » du 9 décembre 2016 (relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique). Nous attendons des employés de Forsee Power qu'ils agissent avec intégrité au sein du marché et qu'ils se conforment à toutes les lois en vigueur.

Subornation et corruption de tiers

Forsee Power interdit formellement aux collaborateurs de solliciter, d'offrir, de consentir, de promettre, d'accepter, de donner ou de verser, directement ou indirectement, un avantage indu et plus largement toutes forme d'argent ou d'une quelconque valeur, notamment pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte relevant de leur fonction.

Il est également interdit de recevoir ou de bénéficier de l'un des éléments mentionnés ci-dessus de la part de tiers, dans le but d'influencer ou de tenter

d'influencer une décision d'affaires, ou toute pratique pouvant être qualifiée de corruption publique comme privée, active comme passive.

Nous nous engageons à respecter les dispositions légales et réglementaires en matière notamment de lutte contre la corruption et de délit de favoritisme ainsi que l'ensemble des règles et procédures internes applicables en la matière pour lesquelles Forsee Power applique un principe de tolérance zéro.

Tout collaborateur qui se livre à des formes de corruption s'expose aux sanctions disciplinaires énumérées dans le présent code de conduite.

Concurrence et commerce équitable

Nous sommes engagés à concurrencer conformément à l'éthique, en nous appuyant sur la qualité et le prix de nos produits et sur les relations que nous tissons avec nos clients. Afin de nous assurer que Forsee Power respecte toutes les lois qui favorisent la concurrence au sein du marché, chaque collaborateur doit veiller à respecter les mesures suivantes :

- N'avoir aucune discussion ou ne conclure aucune entente, officielle ou informelle, par écrit ou verbale, avec les concurrents ou avec quiconque susceptible d'entraver une concurrence libre et ouverte. Ceci inclut les conversations portant sur les sujets suivants :
- Les prix ou les modalités de crédit
- Les propositions de prix ou d'offres
- L'allocation de marchés ou de clients

ou la division de territoires

- Les restrictions liées à la production ou à la distribution
- Le boycottage de fournisseurs ou de clients
- Obtenir des renseignements sur la concurrence à partir de sources accessibles au public conformément aux lois applicables.

Nous :

- Ne solliciterons ni n'accepterons des renseignements confidentiels concernant un concurrent, sans son consentement.
- N'utiliserons aucun moyen illégal ou contraire à l'éthique (p. ex., le vol, la corruption, la présentation déformée ou l'espionnage) dans le but d'obtenir des renseignements concurrentiels.
- Respecterons les secrets professionnels, les droits d'auteur, les marques commerciales et les droits de brevet des autres.
- N'entreprendrons aucune pratique commerciale déloyale, mensongère ou trompeuse.
- Commercialiserons, ferons la promotion et identifierons nos produits et services d'une manière factuelle, honnête et informative.

Par ailleurs, nous nous interdisons de partager avec des concurrents des informations relatives à des thèmes tels que les prix, les coûts, la stratégie ou tout autre acte qui pourrait donner lieu à des soupçons de manipulation ou de distorsion de la concurrence.

Il est interdit de conclure des accords avec des concurrents dans le but de fausser la libre concurrence sur un marché. Les collaborateurs de Forsee Power ont l'obligation de renoncer à toute pratique relevant de l'abus de marché, ou de nature à désavantager un investisseur injustement, directement ou indirectement, ou par toute personne ayant exploité une information privilégiée, perturbé le mécanisme de formation des prix, ou diffusé des informations fausses ou trompeuses

Lutte contre la fraude

Forsee Power s'engage dans la lutte contre la fraude. Les collaborateurs de Forsee Power ne peuvent tromper délibérément autrui pour obtenir un avantage indu ou pour contourner des obligations légales ou des règles d'organisation, et doivent s'abstenir de tout acte, omission ou dissimulation intentionnelle dès lors que ceux-ci ne sont pas autorisés.

En aucun cas, les employés, dirigeants, directeurs ou agents de Forsee Power ne sauraient commettre les agissements listés ci-dessous :

- Détournement de fonds (factures falsifiées, manipulation de chèques ou d'espèces...);
- Vol ou destruction de biens appartenant à Forsee Power (fournitures, équipements, données...);
- Déclarations fausses ou fictives (qu'il s'agisse de notes de frais, d'absences non justifiées, de rapports ou d'indices falsifiés ...);
- Fraudes et escroqueries (fraude

au président, détournement ou manipulation lié au changement de compte bancaire...).

Dossiers professionnels et financiers

L'exactitude et l'exhaustivité des dossiers professionnels et financiers de Forsee Power sont essentielles à la prise de décisions commerciales. De tels dossiers constituent la base de nos communications avec le conseil d'administration, la direction, les actionnaires, les créanciers, les organismes gouvernementaux et autres parties prenantes. Ainsi, afin de maintenir notre capacité visant la production de rapports de nos résultats fonctionnels, nous appliquerons les mesures suivantes :

- Conserver et présenter les dossiers de Forsee Power ainsi que les rapports conformément aux lois en vigueur.
- S'assurer que les dossiers de Forsee Power reflètent avec exactitude et avec les détails pertinents la transaction sous-jacente.
- Ne falsifier aucun document.
- Consigner toutes les transactions financières dans leur compte, service et période comptable appropriés.
- S'assurer de la conformité de toutes les mesures et de tous les engagements avec les politiques de Forsee Power en matière d'autorisation et de délégation d'autorité.
- Porter toute préoccupation en matière d'exactitude ou d'exhaustivité relativement aux dossiers de Forsee Power à l'attention de votre supérieur

hiérarchique, ou du service Financier.

Les collaborateurs de Forsee Power reconnaissent la nécessité de bien connaître leurs relations d'affaires, y compris le destinataire final des financements ou des services, afin de s'assurer que leurs activités ne sont pas utilisées pour blanchir des fonds provenant d'activités criminelles, ou pour financer directement ou indirectement des activités liées au terrorisme.

Réglementation commerciale

En tant qu'entreprise qui commerce à l'échelle internationale, Forsee Power s'engage à respecter toutes les lois applicables qui limitent certaines transactions commerciales ainsi que le flux d'informations, de personnes et de choses d'un côté à l'autre des frontières.

La société Forsee Power est absolument engagée dans la défense des principes et droits fondamentaux, tels que consacrés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union européenne, les principes directeurs de l'OCDE, les conventions de l'Organisation internationale du travail, et la Convention des Nations unies contre la corruption ; et s'engage à ne se rendre complice d'aucune violation de ces droits.

Communication avec le public

Nous communiquerons avec le public d'une manière précise et cohérente. Afin de nous assurer de respecter la loi en vigueur et d'assurer la protection des intérêts supérieurs de Forsee Power, nous ne ferons aucun commentaire ou énoncé

concernant ou au nom de Forsee Power aux médias ou en public (forum public ou réseaux sociaux), sauf si nous avons été spécialement autorisés ou mandatés pour ce faire.

NOTRE ENGAGEMENT CONCERNANT NOTRE RESPONSABILISATION PERSONNELLE ET COLLECTIVE

La création et le maintien d'une entreprise qui fonctionne selon les normes éthiques et juridiques les plus élevées exigent un engagement inébranlable de la part de chacun d'entre nous. En effet, nous devons prêcher par l'exemple, poser des questions, demander conseil en cas de doute et signaler toute conduite, réelle ou soupçonnée, que nous remarquons et qui ne reflète pas ces normes.

Questions / Signalement

Si vous avez des questions concernant une conduite appropriée ou si vous devez signaler une violation que vous avez remarquée ou que vous soupçonnez, relativement à la loi ou aux politiques Forsee Power incluant notre Code, il est demandé de communiquer avec une ou plusieurs des personnes-ressources suivantes :

- Votre supérieur hiérarchique.
- Le service Juridique.
- Le service des Ressources humaines.
- La procédure d'alerte interne au Groupe Forsee Power.

Enquêtes et mesures

Forsee Power prend au sérieux toute violation éventuelle à la loi, à notre Code et aux autres politiques de Forsee Power et procèdera à une enquête complète. Ces enquêtes seront menées d'une façon respectueuse, confidentielle et équitable. On s'attend à une collaboration complète de la part de tous les employés relativement à une quelconque enquête. Une fois l'enquête complétée, des mesures seront prises.

D'une manière générale, des allégations sans fondement n'entraîneront aucune mesure. D'autre part, selon les résultats et leur gravité, des mesures correctives pourraient être prises (p. ex., une assistance professionnelle, une formation, des contrôles renforcés) ou des mesures disciplinaires pouvant mener au licenciement.

Respect de la confidentialité et procédure d'alerte

La procédure interne d'alerte de Forsee Power est un dispositif qui garantit la stricte confidentialité et le respect des faits rapportés, ainsi que des données à caractère personnel de l'auteur du signalement, et des personnes impliquées ou citées dans le signalement. A ce titre, seules les personnes responsables et en charge du traitement de l'alerte ont accès aux informations données par le signalement, dans les conditions de confidentialité requises par la législation en vigueur.

La saisie d'une alerte doit se faire dans le cadre du système d'alerte interne du

groupe Forsee Power, au moyen d'un formulaire disponible exclusivement sur la plateforme externe dédiée au recueillement des alertes, et accessible depuis l'intranet de Forsee Power (www.report.whistleb.com/en/forsee-power) de manière tout à fait indépendante et dissociée des systèmes de Forsee Power. La recevabilité de chaque alerte est examinée par les responsables et les experts désignés pour le traitement des alertes, lesquels disposent d'un délai maximum de 7 jours pour examiner la requête.

Si l'alerte est jugée non recevable, l'auteur de l'alerte en est informé, le dossier d'alerte est clôturé et les données sont supprimées de la plateforme d'alerte dans les meilleurs délais. Il est possible que l'auteur de l'alerte soit redirigé vers les contacts appropriés pour gérer la situation signalée en dehors du système d'alerte. Autrement, un rapport est établi après enquête par le responsable du traitement, permettant de constater le caractère avéré ou non des faits signalés et de préconiser un plan d'action. Le lanceur d'alerte est informé du résultat du traitement et de la clôture de son alerte. Une fois l'alerte clôturée, le dossier est archivé.

Aucunes représailles

Forsee Power peut seulement remédier à une conduite inappropriée si elle est au courant d'une telle conduite. Par conséquent, il est essentiel que nous procédions à la création et au maintien d'un environnement où les individus n'ont aucune crainte et, au contraire, se sentent investis d'une responsabilité

visant le signalement de toute conduite inappropriée qu'ils ont remarquée ou soupçonnée. Afin de favoriser la création d'un tel environnement, nous nous engageons à protéger quiconque signale une quelconque préoccupation de bonne foi.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Le non-respect des règles et des actions prohibées énoncées dans le présent Code peut entraîner des mesures ou sanctions disciplinaires à l'encontre des collaborateurs de Forsee Power. La transgression de ces règles peut en outre les exposer à des poursuites civiles et/ou pénales.



ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU CODE DE CONDUITE PROFESSIONNEL

Veillez lire les énoncés suivants et apposer votre signature, dans l'espace prévu à cet effet, afin d'accuser réception de ce Code de conduite professionnelle.

Une fois signé, une copie de cet accusé de réception sera classé dans le dossier personnel de l'employé

J'ai reçu un exemplaire du Code d'éthique et de conduite professionnelle Forsee Power. Je comprends que j'ai l'obligation de le lire et de m'y conformer. Je comprends également que les politiques, règles et avantages décrits aux présentes peuvent être modifiés, en tout temps, à la seule discrétion de la Société.

Je comprends que ma signature, ci-dessous, atteste que j'ai lu et que je comprends les énoncés précédents.

Nom de l'employé(e) en caractères d'imprimerie :

Poste :

Date :

Signature de l'employé(e) :



A propos de Forsee Power

Forsee Power est un groupe industriel français spécialisé dans les systèmes de batteries intelligents pour un transport électrique durable (véhicules légers, camions, bus, trains, navires). Acteur majeur en Europe, en Asie et en Amérique du Nord, le Groupe conçoit, assemble et fournit des systèmes de gestion de l'énergie basés sur les cellules parmi les plus robustes du marché et assure l'installation, la mise en service et la maintenance sur site ou à distance. Plus de 1 200 bus et 100 000 véhicules légers électriques sont équipés de batteries Forsee Power. Le Groupe propose également des solutions de financement (location de batteries) et des solutions de seconde vie pour les batteries de transport. Forsee Power a réalisé un chiffre d'affaires de 72,4 M€ en 2021 et compte plus de 600 collaborateurs.

www.forseepower.com | [@ForseePower](https://twitter.com/ForseePower)